

## Un faux déblocage de certains adjectifs de relation<sup>1</sup>

### 0. Définition de l'adjectif de relation

Plusieurs linguistes, entre autres Bally (1965), Bartning (1976), Tamba-Mecz (1980) et Gawelko (1977), ont délimité le sous-groupe des adjectifs de relation (AR) en les distinguant des adjectifs qualificatifs par des critères morphologiques, sémantiques et syntaxiques. Les morphologues ont insisté sur l'origine nominale des AR (*terre - terrestre*); les sémanticiens, sur ce que les AR signifient la relation à un objet et non la qualité, comme le font les adjectifs qualificatifs (*bancaire* vs. *bon*). Mais il semble que le critère le plus important soit d'ordre syntaxique. Il consiste en ceci que l'AR est exclu de la position d'attribut du sujet<sup>2</sup>, alors que l'adjectif qualificatif y entre régulièrement. Les linguistes qui soulignent l'importance de ce critère ont proposé d'autres appellations pour les AR. A la suite de Levi (1973), on utilise parfois le terme de *non predicate adjectives*, ou, à la suite de Postal, celui de *pseudo-adjectifs*. Ce dernier désigne le sous-ensemble des adjectifs non-prédicatifs qui sont dérivés de noms et non d'adverbes (cf. Postal in Bartning 1976:19)<sup>3</sup>.

Ces considérations terminologiques font voir que les AR constituent un domaine de recherche difficile à délimiter. Bien que dans ma perspective méthodologique le critère syntaxique soit primordial, je n'utiliserai ici ni le terme d'*adjectif non prédicatif* ni celui de *pseudo-adjectif*. Les raisons en sont les suivantes: le premier ne recouvre pas chez tous les chercheurs le même ensemble de formes adjectivales; et le second, qui englobe tous les adjectifs qui sont exclus de la position d'attribut, recouvre un ensemble de formes extrêmement hétérogènes. En particulier, les AR désignant les relations spatio-temporelles demanderaient une analyse séparée. Je n'utiliserai pas non plus le terme d'*adjectif dénominal*, employé en morphologie dérivationnelle, parce qu'il oblige à aborder deux problèmes au moins: celui de la supplétion et celui de la direction de la dérivation. Ces deux problèmes me semblent de peu d'importance au niveau de l'analyse sémantico-syntaxique.

Je m'en tiendrai donc à l'appellation d'*adjectif de relation* qui, quoique peu précise, demeure la plus neutre. Je l'utiliserai dans une acception qui est proche de l'acception traditionnelle: celle qui considère qu'un AR désigne une relation avec un objet. Suivant cette définition, l'AR est un adjectif qui constitue un paradigme conceptuel avec un nom concret (cf. Karolak 1995), nom pouvant désigner aussi bien un objet physique (*soleil - solaire, ange - angélique*) qu'un objet notionnel (*philosophie - philosophique, système - systémique*). De plus, parce qu'il détermine un nom, l'AR combine son contenu sémantique avec celui du nom, construisant ainsi une sous-catégorie. Ainsi, il faut distinguer *beau* et *acoustique* dans

---

<sup>1</sup> Je remercie D. Apothéloz de ses précieuses remarques et corrections, tant sur le plan linguistique que sur le plan rédactionnel.

<sup>2</sup> Par *attribut*, j'entends uniquement la position d'attribut superficielle. Je ne l'identifie pas au terme d'attribution ou prédication. En règle générale, l'AR n'entre pas non plus en position d'attribut de l'objet. Dans le présent article, je limiterai toutefois mes analyses à la position d'attribut du sujet.

<sup>3</sup> A la différence de ce dernier, en schématisant le fonctionnement des adjectifs français, Bartning (1976:21) place les pseudo-adjectifs aussi bien sous l'étiquette d'*adjectifs non prédicatifs* que d'*adjectifs prédicatifs*. Cette décision, qui indique probablement la volonté de la linguiste suédoise de nuancer l'image qu'on a des pseudo-adjectifs, prête également à confusion. En suivant l'historique du terme *pseudo-adjectif* et en n'oubliant pas ses aspects syntaxique et morphologique, on accepte volontiers l'idée de Bartning qui consiste à attribuer les étiquettes *adjectifs non-prédicatifs*, *dénominaux* et *pseudo-adjectifs* aux exemples suivants: *présidentiel, alimentaire, électrique, gouvernemental*. En revanche, on ne saisit pas bien pourquoi des adjectifs tels que *universitaire, industriel, mensuel* et *nixonien* sont appelés *pseudo-adjectifs prédicatifs*. Selon nous le terme *pseudo-adjectif* est incompatible avec la qualification de *prédicatif*.

les SN *belle musique* et *musique acoustique*, parce que le SN *musique acoustique* se paraphrase par *une sorte de musique* tandis que *belle musique* ne peut pas se paraphraser de la même façon.

Il y a beaucoup de formes adjectivales qui, bien que ne correspondant pas à notre définition des AR, fonctionnent aussi comme déterminants sous-catégorisants; par exemple: *libérale* dans *profession libérale* et *bleue* dans *carte bleue*. Comme les AR ils sont soumis au blocage syntaxique de la position d'attribut. Ainsi, on ne peut pas dire: *?Cette / ?Une profession est libérale* et *?Cette / ?Une carte est bleue*. Dans ces exemples, c'est le degré de figement élevé qui exclut la lecture qualificative des adjectifs<sup>4</sup> (cf. Nowakowska 1995, 1996; Gross 1996). Bien que ces adjectifs ne soient pas des AR, ils partagent avec les AR certaines caractéristiques sémantico-syntaxiques. Il n'est donc pas possible de les ignorer complètement. Je considérerai que ce sont des cas marginaux de non-prédicabilité, sur lesquels je reviendrai brièvement plus loin.

Du point de vue méthodologique, le présent article se situe dans le cadre de la théorie de la syntaxe sémantique (cf. Karolak 1995) qui distingue deux niveaux d'analyse linguistique: le niveau conceptuel et le niveau de l'expression. Puisqu'en règle générale il n'y a pas de correspondance exacte entre les deux, au premier niveau on analysera des formes ou expressions en se demandant chaque fois à quels concepts ou combinaisons de concepts elles correspondent. Le présent article analysera certaines phrases, principalement des phrases définitionnelles, dans lesquelles apparaissent des AR en position d'attribut (§1.1.). On cherchera à comprendre pourquoi dans ce type de phrases la position d'attribut est déblocuée, et on présentera deux hypothèses. Les deux soutiendront qu'il s'agit d'un faux déblocage, ce qu'on expliquera par la mise en évidence d'une unité supplémentaire au niveau conceptuel, unité qui accompagne le concept correspondant à l'AR en position attributive (§1.2.). Ensuite, on vérifiera les deux hypothèses dans les énoncés qui appliquent une définition qui vient d'être donnée (§2.) et dans les énoncés négatifs et contrastifs (§3.).

### **1. Déblocage possible de la position d'attribut**

J'ai déjà signalé à quel point il est important de tester deux positions syntaxiques différentes, celle d'épithète et celle d'attribut, pour délimiter la catégorie des AR. Les AR se signalent alors par un blocage syntaxique consistant en l'impossibilité de figurer dans le champ de la prédication (cf. *un directeur administratif* vs. *?Ce / ?Un directeur est administratif*).

La raison de ce blocage doit sans doute être cherchée dans les mécanismes de la prédication. Or ceux-ci sont encore assez mal connus, malgré la quantité d'écrits linguistiques et philosophiques qui leur ont été consacrés. Etant donné que les AR servent à sous-catégoriser les objets notionnels, on peut en déduire qu'il est impossible de prédiquer une sous-catégorie; plus précisément, qu'il est impossible d'employer la position d'attribut pour asserter une sous-catégorie d'un objet notionnel quelconque.

Pourtant, certains faits linguistiques semblent contredire ces affirmations.

#### **1.1. Énoncés métalinguistiques définitionnels et déblocage**

Il existe en effet des énoncés qui acceptent un AR en position d'attribut (cf. Nowakowska 1995, 1996, à paraître). C'est le cas notamment de certains énoncés définitionnels s'apparentant à des définitions constructives. Rappelons que la définition constructive crée le concept qu'elle définit, contrairement à la définition dite explicative, qui définit un concept déjà existant (cf. Marciszewski 1988). Les définitions constructives sont fréquentes dans les travaux de linguistique. Les AR ont alors pour correspondants

---

<sup>4</sup> C'est encore une autre preuve que la morphologie ne permet pas de distinguer un AR d'un adjectif qualificatif.

paradigmatiques des noms désignant des objets linguistiques. Voici un exemple caractéristique de ce type de définition (l'AR analysé est souligné):

(1) La notion d'anaphore permet de décrire cet aspect de l'organisation du texte. L'anaphore se définit traditionnellement comme toute reprise d'un élément antérieur dans un texte. Plus précisément, une expression est anaphorique si son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte [...]. (RPRg<sup>5</sup>:610)

En vue de découvrir les raisons de ce déblocage, comparons la définition de l'exemple (1) avec une définition répondant au schéma canonique, équationnel, où le définissant est égal au défini, comme dans l'exemple (2):

(2) La baleine est un mammifère marin de grande taille.

Dans (2), *baleine* a le rôle de défini, *est* est la copule identificatoire, *mammifère* donne le genus proximum et *marin de grande taille* - la differentia specifica.

La confrontation de (1) et de (2) conduit à faire les deux observations suivantes:

Premièrement, la définition de l'exemple (1) renverse l'ordre habituel d'une définition classique: c'est le genre prochain, donc la première partie du définissant, qui vient en premier (en position sujet), et il est suivi du défini. L'autre partie du définissant est donnée en dernier sous la forme d'une condition entendue comme restriction faite sur le genre prochain. Le définissant est donc un syntagme discontinu: *une expression... si son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte*.

Deuxièmement, cette définition "inversée" ne respecte pas la règle de l'équation entre le défini et le définissant. Elle semble même commettre une erreur dans le choix du genre prochain: *anaphorique* n'est pas une sorte d'expression, mais la fonction spécifique d'une expression:

(1a) '*anaphorique*' ≠ 'expression ...'

Vue du point de vue des catégories morphologico-sémantiques, cette irrégularité s'explique par la parallèle avec les "vrais" adjectifs que sont les adjectifs qualificatifs. Comparons (1a) avec *bon* ≠ *objet / chose*. On soupçonne de la même transgression l'exemple (3):

(3) [Morris] distingue également entre les dimensions *sémantique*, *syntaxique* et *pragmatique*: est sémantique la relation entre les signes et les designata ou les denotata; syntaxique, la relation des signes entre eux; pragmatique, la relation entre les signes et leurs utilisateurs. (DTd<sup>6</sup>:117) (les soulignements sont de moi, non les italiques)

L'absence d'équation entre le défini et le définissant apparaît dans la paraphrase suivante:

(3a) *sémantique* ≠ relation entre les signes et les designata ou les denotata

Dès lors, la question se pose de savoir s'il faut considérer les exemples (1) et (3) comme des définitions mal construites. On fera ici l'hypothèse que ces définitions sont bien construites et on essaiera de montrer qu'elles "simulent" l'équation entre le défini et le définissant existant au niveau conceptuel. A cette fin, deux solutions doivent être envisagées.

---

<sup>5</sup> RPRg = Riegel M., Pellat J.-C. & Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, P.U.F.

<sup>6</sup> DTd = Ducrot O. & Todorov T., 1972, *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.

Pour dévoiler l'équation existant au niveau conceptuel, on fera subir quelques modifications à la formulation de ces exemples, sans pour autant en changer le sens.

## 1.2. Deux hypothèses

### Première hypothèse

Ajoutons au défini un genre prochain adéquat, par exemple en répétant le même lexème:

(1b) [...] ?une expression est une expression anaphorique si son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte.

(3b) [...] est une relation sémantique la relation entre les signes et les designata ou les denotata.

Pour aboutir au modèle de la définition canonique, il suffit de modifier l'ordre des mots<sup>7</sup> dans l'exemple (3b), alors que l'exemple (1b) exige en plus le remplacement de la conditionnelle par une relative restrictive.

(3c) [...] la relation sémantique est la relation entre les signes et les designata ou les denotata.

(1c) [...] une expression anaphorique est une expression dont l'interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte.

On peut conclure de cette manipulation que les définitions ayant un AR en position d'attribut sont, en réalité, des définitions contextuelles, c'est-à-dire des définitions qui se caractérisent par le fait que l'adjectif n'est qu'une partie du défini. Ainsi, on définit généralement le terme algébrique *pair* en le mettant dans un contexte: *Un nombre pair est un nombre divisible par deux* (cf. Marciszewski 1988). Dans cet exemple, c'est le mot *nombre* qui forme le contexte de *pair*. Ce type de définition est utilisé chaque fois qu'on définit un terme incomplet; il convient donc bien aux AR, termes incomplets par excellence. On peut dire que les AR sont les plus incomplets de toutes les formes adjectivales, puisqu'ils ne connaissent d'autre fonction que celle de déterminant d'un nom. Bien qu'ils exigent normalement un nom pour devenir complets, ils peuvent sous certaines conditions être détachés de ce nom. C'est ce qui se passe dans les définitions que nous avons analysées. Ce détachement s'explique par la facilité de restituer le nom manquant: cette restitution est possible grâce à l'équation nécessaire entre le défini et le définissant et grâce au schéma de la définition contextuelle.

### Seconde hypothèse

La seconde hypothèse permet également de rétablir l'équation entre le défini et le définissant. Elle consiste à ajouter le concept métalinguistique *nommé / dit / appelé* à la copule *être*. Ce concept a pour fonction de lier le signifié d'un terme à son signifiant. Aussi remédie-t-il au manque d'autonomie de l'AR. Cette solution permet de maintenir l'ordre des termes de la définition:

(1d) [...] une expression est *dite / nommée / appelée* "anaphorique" si son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte.

(3d) la relation entre les signes et les designata ou les denotata est *dite / nommée / appelée* "sémantique".

---

<sup>7</sup> L'ordre inversé de l'exemple (3) est dû à la thématization des termes *sémantique*, *syntactique* et *pragmatique*, ce qui s'explique par la phrase précédente. Je dois cette remarque au prof. S. Karolak.

Dans cette interprétation, les définis *anaphorique* et *sémantique* sont mis en supposition matérielle<sup>8</sup>, c'est-à-dire employés pour désigner leur signifiant, à l'exclusion de leur signifié.

La première hypothèse conduit à considérer qu'au niveau conceptuel, l'AR représente un terme subordonné, puisqu'alors il détermine le nom désignant le genre prochain dans une définition normale contextuelle. Au niveau conceptuel la répétition du nom est toujours présente, aussi bien dans une définition classique que dans une définition "inversée". C'est la raison pour laquelle on pourrait parler ici d'une erreur apparente de genre prochain. En réalité, cette erreur n'existe pas au niveau conceptuel: l'expression (1) correspond au sens (1b) ou (1c). En d'autres termes, en disant (1) on "conçoit" (1b) ou (1c). Le niveau conceptuel est donc conforme au schéma de la définition normale contextuelle:

*NAR est N qui ...*

Ce schéma souligne l'existence nécessaire, pour l'AR, d'un support extensionnel, dont il est un terme subordonné. C'est le nom qui représente ce support au niveau de l'expression. Son extension lui permet de référer, à la différence de l'adjectif, qui est dépourvu d'extension (cf. Karolak 1996).

Dans cette perspective, le déblocage de l'AR en position d'attribut ne s'effectue qu'au niveau de l'expression; au niveau conceptuel, l'AR est un terme dépendant, donc exigeant l'appui d'un support extensionnel. Il en découle qu'il s'agit d'un blocage apparent.

La conclusion de la seconde hypothèse est différente. Considérant que *N est anaphorique* veut dire *N est appelé "anaphorique"*, elle met l'accent sur le caractère métalinguistique de ce type de définition. La phrase copulative se situe au premier degré de la métalangue, mais il faudrait la situer au niveau supérieur de la métalangue à cause de la lecture métalinguistique de la copule *être*. Elle s'identifie au concept *être appelé*, qui lie les deux niveaux métalinguistiques, l'inférieur au supérieur. L'expression-argument *N* se trouve au niveau inférieur et l'expression-argument *anaphorique* se trouve au niveau supérieur de la métalangue. Donc, tout comme dans la première hypothèse, le déblocage de la position d'attribut n'existe qu'au niveau superficiel de l'expression et il cache une hiérarchie sémantico-syntaxique effective. Ainsi l'AR *anaphorique* ne s'applique-t-il pas directement au *N*, parce qu'il entre dans l'une des positions ouvertes par le concept *être appelé*, position prévue pour le signifiant d'un signe linguistique. Même une forme adjectivale, tout incomplète qu'elle soit, est apte à représenter un signifiant, dont le fonctionnement peut être comparé à une étiquette.

A la constatation qu'il s'agit ici d'un faux déblocage on pourrait objecter qu'*anaphorique* joue pourtant le rôle d'attribut de l'objet. Cette objection m'oblige à préciser deux points d'ordre général. Premièrement, dans son analyse conceptuelle, le verbe *appeler* désigne un concept métalinguistique; il est donc différent, par exemple, du verbe *trouver*. Pour ce dernier le déblocage est impossible (cf. \**J'ai trouvé ce problème lexical*<sup>9</sup>). Cela prouve que le mécanisme décrit comme un déblocage apparent ne se manifeste jamais dans la langue-objet. Deuxièmement, il faut souligner que dans les définitions, il n'y a pas de *prédication* d'une propriété à un objet; on a affaire à l'*identification* de deux termes linguistiques. Ceci concerne aussi bien la première que la deuxième hypothèses.

L'analyse qui vient d'être faite vaut également pour les énoncés définitoires dont le sujet et l'attribut sont mis au pluriel. Par exemple:

(4) On admet que les anaphores lexicales peuvent être *fidèles*, par reprises littérales d'un lexème donné, *infidèles*, c'est-à-dire assurées par une paraphrase du terme repris, ou

---

<sup>8</sup> Je distingue deux types de suppositions pour la métalangue: la supposition simple et la supposition matérielle. Le nom est mis en supposition simple s'il désigne un concept seul, alors qu'il est en supposition matérielle s'il désigne une forme linguistique seule.

<sup>9</sup> Exemple suggéré par D. Apothéloz.

encore *par association*, selon l'exemple vu plus haut [...] (RBDJef<sup>10</sup>:74) (les soulignements sont de moi et les italiques de l'auteur)

Considérant que l'auteur a mis les AR en italiques, on est tenté d'opter ici pour la deuxième hypothèse, en rétablissant un concept comme *nommé* au niveau conceptuel. Pourtant la première hypothèse n'est pas exclue, puisqu'on peut voir dans (4) tout aussi bien la structure suivante:

(4a) [...] les anaphores lexicales peuvent être: anaphores fidèles, par reprises littérales d'un lexème donné, anaphores infidèles, c'est-à-dire assurées par une paraphrase du terme repris...

Cet énoncé en rappelle un autre, plus simple, à savoir:

(4b) Les anaphores lexicales, ce sont des anaphores fidèles, des anaphores infidèles et des anaphores par association.

(4a) et (4b) reconstituent un nom qui forme le contexte pour l'AR, nom obligatoire dans une définition normale contextuelle bien construite<sup>11</sup>.

## 2. Déblocage apparent dans l'application d'une définition

Quand on applique une définition, le sujet de la phrase est un nom spécifique représentant un objet linguistique, à la différence du sujet générique ou virtuel des phrases définitionnelles. Or les phrases appliquant une définition permettent, elles aussi, l'emploi d'un AR en position superficielle d'attribut. Le cas le plus simple est celui où la phrase appliquant une définition suit immédiatement cette définition; par exemple la dernière phrase de l'extrait (5) applique la définition donnée dans les deuxième et troisième phrases:

(5) La notion d'anaphore permet de décrire cet aspect de l'organisation du texte. L'anaphore se définit traditionnellement comme toute reprise d'un élément antérieur dans un texte. Plus précisément, une expression est anaphorique si son interprétation référentielle dépend d'une autre expression qui figure dans le texte [...] Dans cet extrait de Stendhal, plusieurs groupes nominaux sont anaphoriques. (RPRg:610)

Dans (5), le syntagme nominal *plusieurs groupes nominaux* est employé spécifiquement et l'AR *anaphoriques* suppose qu'un lexème comme *expression* (ou un équivalent sémantique) figure dans le contexte précédent, plus précisément dans la phrase définitionnelle, ce qui contribue à l'interprétation du texte comme un tout cohérent. L'AR *anaphoriques* est en supposition à la fois matérielle et simple: il désigne aussi bien le signifiant du mot que son signifié tel qu'il est décrit plus haut dans le texte. Il va de soi que dans l'application de la définition, l'AR *anaphoriques* hérite du sens qui lui a été attribué dans la définition; mais surtout il présuppose le terme qu'il sous-catégorise, à savoir:

---

<sup>10</sup> RBDJef = Reichler-Béguelin M.-J., Denervaud M. & Jespersen J. 1990, *Ecrire en français. Cohésion textuelle et apprentissage de l'expression écrite*, Neuchâtel - Paris, Delachaux & Niestlé.

<sup>11</sup> Cf. l'opinion de Bolinger, qui distingue entre la modification du référent (*referent-modification*) et la modification de la référence (*reference-modification*). Quand l'adjectif a la seconde fonction, il ne peut pas s'employer comme attribut, à l'exception d'un cas cité par Bolinger: *Lawyers are criminal, civil, constitutional, etc.* or *Lawyers are criminal as well as civil, etc.* Il les paraphrase comme suit: *The word lawyer can be modified by criminal, civil etc.* (1967:17). Ces énoncés ressemblent à ceux analysés ici dans le cadre de l'hypothèse métalinguistique.

*expression*, qui apparaît dans la définition proprement dite. Par conséquent, l'application de la définition dans (5) se paraphrase par (5a), ce qui rappelle la première hypothèse, celle du "support extensionnel":

(5a) [...] plusieurs groupes nominaux sont des expressions anaphoriques.

L'hypothèse métalinguistique n'est pas non plus exclue. On le montre en paraphrasant (5) par (5b):

(5b) [...] plusieurs groupes nominaux peuvent être appelés anaphoriques.

De manière générale, les phrases appliquant une définition et les phrases définitionnelles proprement dites, malgré quelques différences, cachent d'importantes similitudes de nature sémantico-syntaxique.

On notera encore que dans les textes de linguistique ou de critique littéraire, on trouve fréquemment des séquences qui appliquent une définition sans que celle-ci ait été donnée explicitement (elle est considérée tacitement comme connue et admise). Dans ce type d'emploi, l'AR souligné respecte la cohérence du texte, ce que je marque dans (6) et (7) par le soulignement des lexèmes qui font partie d'un même champ sémantique.

(6) Au niveau de la stylistique de l'expression [...] seule se pose la question du rendement expressif des figures. Le rendement peut être affectif dans «brûler d'envie»; il peut viser à des effets de comique, de grotesque, de pittoresque, etc. (Gs<sup>12</sup>:57)

(7) Les emplois de rectification, avec négation abaissante, sont généralement considérés comme des cas de négation polémique [...], de par les propriétés de la négation (substituable par *non (pas)* et insertion possible de *mais<sub>SN</sub>*). Le traitement que je propose est lexical, dans la mesure où je postule une règle lexicale du type (48) pour rendre compte de (35): (Mtp<sup>13</sup>:139)

Dans les phrases qui illustrent une définition, les AR mis en position d'attribut semblent effectuer une prédication et non pas une identification. Ceci vient probablement du caractère spécifique du nom en position sujet. Pourtant, après avoir reconstruit le texte au niveau conceptuel, on aboutit aux mêmes conclusions que dans le cas des définitions proprement dites. Une telle reconstruction est conforme à l'idée qu'un texte cohérent est toujours plus répétitif au niveau conceptuel qu'au niveau de l'expression.

### **3. Déblocage apparent de la position d'attribut dans des énoncés négatifs et contrastifs**

Plusieurs linguistes ont également noté que l'AR peut figurer en position superficielle d'attribut dans des phrases négatives. Citons ici l'exemple de Bartning (1976:51-54 et 75-78) rappelé par Riegel (1985:117):

(8) Cette critique n'est pas musicale, mais littéraire.

Selon Riegel, l'explication que donne Tamba-Mecz (1980) de ce phénomène est la plus satisfaisante; cette explication repose sur l'idée qu'il faut reconstituer un appui nominal:

---

<sup>12</sup> Gs = Guiraud P. 1995, *La stylistique*, Paris, P.U.F ("Que sais-je").

<sup>13</sup> Mtp = Moeschler J. 1996, *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle*, Paris, Armand Collin.

(8a) Cette critique n'est pas une critique musicale, mais une critique littéraire<sup>14</sup>.

Comme on le voit, ces considérations rejoignent l'analyse que j'ai donnée des définitions inversées sous la rubrique "première hypothèse", à ceci près que les définitions que j'ai analysées n'étaient pas des phrases négatives. Cependant, il me paraît que ce qui est décisif dans les énoncés du type de (8), ce n'est pas à proprement parler leur valeur réfutative (le fait qu'ils rejettent un jugement positif présupposé), mais plutôt qu'ils expriment un *contraste* (obtenu par la conjonction avec une phrase affirmative ayant le même sujet). L'idée d'un contraste est nécessaire, puisqu'on a affaire aux adjectifs de relation et non aux adjectifs qualificatifs. Comme chacun sait, une phrase négative du type

(9) Ce tableau n'est pas beau.

a deux lectures: contraire et contradictoire (cf. Ducrot 1984). Ces deux lectures résultent de ce qu'il existe deux champs possibles pour la négation (négation dite *externe* ou *réfutative* vs. *interne* ou *descriptive*). Cependant, ces deux négations ne sont toutes deux possibles dans (9) qu'à cause du sens qualificatif de l'adjectif. L'adjectif de relation ne s'oppose pas sémantiquement à un autre adjectif existant dans le lexique. Il en découle que la négation d'un AR tout seul, comme dans (8b), ne peut que laisser l'allocutaire perplexe, à moins que l'énonciation de cette phrase ne sous-entende un sens qui permette de la compléter comme dans (8).

(8b) ?Cette critique n'est pas musicale.

On en déduira que le déblocage ne s'effectue pas en vertu de la négation, mais du contraste explicité par une structure coordonnée du type:

*N n'est pas AR<sub>1</sub> mais AR<sub>2</sub>*

Cette construction diffère d'une phrase négative car la relation entre les deux segments liés par la conjonction *mais* n'est ni contraire (à cause de l'absence d'antonyme à l'AR) ni contradictoire (dans le sens de la relation de complémentarité). De fait, il s'agit ici de la négation de constituant, qui exclut un terme en le contrastant avec un autre de la même catégorie. Un tel énoncé vise à faire une rectification sur les termes.

Ainsi les énoncés en contraste exclusif se laissent-ils analyser de la même façon que les définitions et leur application. Et comme précédemment, deux hypothèses permettent d'expliquer ce déblocage. La première postule l'existence d'un support extensionnel, présent dans (8a); la seconde traite *musicale* et *littéraire* comme des étiquettes linguistiques<sup>15</sup>. Et la négation porte sur l'acte de dénomination proprement dit.

---

<sup>14</sup> Riegel (1985) le commente en écrivant: "L'adjectif relationnel ne serait donc pas l'attribut du sujet mais l'épithète d'un substantif effacé identique à celui du syntagme sujet [...]" (117-118). Mon idée de "support extensionnel" va dans le même sens, mais l'explication de Riegel, vue de la perspective de la syntaxe sémantique, pêche par la confusion de deux niveaux d'analyse: celui du sens et celui de l'expression. En fait, Riegel ne parle pas de la première phrase mais de sa paraphrase, alors qu'au niveau de la forme, les deux phrases ne sont pas identiques: dans la première, *musicale* joue le rôle d'attribut du sujet et dans la seconde, le rôle d'épithète. Ainsi, pour rendre claire son idée, il faut décrire la ressemblance entre les deux phrases au niveau sémantico-syntaxique.

<sup>15</sup> Cf. l'opinion de Maurel, qui appelle ce type de phrase contrastive *métalinguistique*: "Dans ce que Marouzeau 1953 appellerait leur usage «discriminatif» (classificatoire), les deux adjectifs qui précèdent sont difficilement prédicables pour des raisons qui tiennent aussi aux propriétés des phrases attributives: leur sujet doit être défini indépendamment du prédicat, qui ne doit pas contenir d'éléments définitoires. Ainsi *La carte*

Voici trois exemples attestés de ce phénomène. Le troisième montre que l'énoncé négatif ne doit pas nécessairement précéder l'énoncé positif.

(10) On notera que ces deux lectures, qui signifient respectivement que l'individu dont on prédique qu'il est roi de France n'est pas chauve et qu'il est faux qu'il existe un individu roi de France-chauve, correspondant à ce que l'on qualifie depuis l'introduction de la notion de présupposition de *lecture conservant le présupposé* et de *lecture niant le présupposé*. [...] Dans la version russellienne, l'ambiguïté n'est pas lexicale, mais de portée, [...].(Mtp:128)

(11) [...] pour avoir quelque chance d'apprendre de la vérité, — écrit Guillaume — une théorie de l'article doit être non pas logique, mais psychologique. (Gpa<sup>16</sup>:96)

(12) Le pronom *en* [...] met en place une anaphore lexicale [...]. Le lien établi par *en* est seulement lexical, et non pas référentiel. (RPRg:611)

Les considérations qui précèdent incitent à aborder le concept de contraste exclusif dans une perspective textuelle. En fait, il suffit que, dans un point du texte, l'un des deux termes de ce contraste soit exprimé par un AR pour qu'il puisse entrer en position superficielle d'attribut. Par exemple, dans les phrases précédant l'extrait (13) l'auteur parle de la sémantique, ce qui induit l'idée d'un contraste avec la pragmatique:

(13) Les phrases contenant des auxiliaires de mode, comme *devoir* ou *pouvoir*, sont ambiguës pragmatiquement entre leur sens épistémique et leur sens déontique [...]. L'ambiguïté est pragmatique, car les sens épistémiques et déontiques sont le résultat d'utilisation de règles implicites et de données contextuelles différentes. (Mtp:133)

Dans l'exemple suivant, *linguistique* est contrasté explicitement à 'non-linguistique ou en dehors de la linguistique', ce qu'exprime l'adjectif *indépendant*.

(14) Prenons la fonction d'expression, qui peut se réaliser par des intonations [...] Elle est linguistique, en ce sens que les modalités et intonations ne sont pas des conséquences mécaniques des états psychologiques, mais une certaine façon de les signifier. Et elle est indépendante, en ce sens qu'elle constitue un mode de signification très particulier. (DTd:426)

Il est évident que, comme la négation, le contraste participe à la création d'un texte argumentatif.

#### **4. Remarques finales: caractère marqué des énoncés du type *N est AR***

S'il est vrai que le style est fondé sur la synonymie, force est de constater que les phrases analysées dans cet article, qui ont le schéma *N est AR* [...], sont marquées stylistiquement. Elles sont synonymes de phrases non marquées, construites selon les schémas suivants:

$N_1$  est  $N_2$  AR ("première hypothèse")

---

*est bleue* ne peut pas être dit ... d'une «carte bleue»! A moins que l'on se trouve justement dans une prédication métalinguistique (réputée «contrastive») où c'est la classification elle-même qui est en cause:

*Sur cette carte, les noeuds peuvent être ferroviaires ou routiers* (et à condition bien sûr que le domaine de définition soit homogène: *\*les noeuds sont ferroviaires ou coulants*)". (1993:23)

<sup>16</sup> Gpa = Guillaume G., 1975, *Le problème de l'article et sa solution dans la langue française*, Nizet.

*N est dit / appelé AR* (“seconde hypothèse”)  
ou bien:

*N est de nature / de type AR.*

Dans cette dernière paraphrase, l’opérateur *de nature / de type* simule l’impossibilité d’asserter une propriété avec un AR et, par là-même, débloque en surface la position d’attribut.

Un indice supplémentaire confortant l’hypothèse que ces phrases sont marquées stylistiquement est l’ordre inversé des éléments de la définition, relativement au schéma de la définition normale contextuelle.

Le style marqué est le résultat d’une opération linguistique. Pour ce qui est de ses raisons, il faut les chercher soit dans ce que Frei appelait le besoin de brièveté, soit dans la maxime de quantité de Grice. De ce point de vue, on peut parler d’une sorte d’implication effectuée par l’AR, dans la mesure où la formulation ne donne pas explicitement le type d’information assertée. Cette implication est signalée par une intonation spécifique et/ou un accent d’insistance placé sur la position superficielle d’attribut.

Pour conclure, revenons à la question de savoir si, dans les exemples présentés dans cet article, il y a un vrai déblocage de la position d’attribut. En réalité, il n’y a déblocage qu’au niveau de l’expression. Au niveau conceptuel, en revanche, l’AR joue soit le rôle d’un terme subordonné, soit le rôle d’un objet linguistique (en supposition matérielle) impliqué par le prédicat métalinguistique *est appelé*, ce que montrent les schémas que j’ai proposés. En d’autres termes, les AR examinés dans cet article ne peuvent pas asserter une propriété d’un objet placé en position sujet, comme c’est le cas dans les prédications vraies, qui sont des prédications dans la langue-objet.

## **Bibliographie**

- BALLY CH., 1965, *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, Editions Francke.
- BARTNING I., 1976, *Remarques sur la syntaxe et la sémantique des pseudo-adjectifs dénominaux en français*, Thèse, Göteborgs Offsettryckeri AB, Stockholm.
- BOLINGER D. 1967, «Adjectives in English: attribution and predication», *Lingua*, 18, pp. 1-34.
- BOONE A. (a paraître) «Essai de typologie des phrases copulatives», in *Acta Universitatis Upsaliensis, Studia Romanica Upsaliensia*, (colloque international: «Prédication, assertion, information: synthèses et applications»)
- DUCROT O. 1984, *Le dire et le dit*, Paris, Minuit.
- GAWELKO M. 1977, *Evolution des suffixes adjectivaux en français*, Wrocław.
- GROSS G. 1996, *Les expressions figées en français. Noms composés et autres locutions*, Paris, Ophrys.
- L'INFORMATION GRAMMATICALE* n°58, juin 1993.
- KAROLAK S. 1995, *Etudes sur l'article et la détermination*, Kraków, Wydawnictwo Naukowe WSP.
- 1996, «Sullo status dell'aggettivo nel sistema della lingua», *Studi Italiani di Linguistica Teorica e Applicata*, 3, pp. 653-665.
- LEVI J. 1978, *The syntax and semantics of complex nominals*, New York — San Francisco — London, Academic Press, A subsidiary of Harcourt Brace Jovanovich, Publishers.
- MARCISZEWSKI W. (éd.) 1988, *Mała encyklopedia logiki*, Wrocław — Warszawa — Kraków — Gdańsk, Ossolineum.
- MAUREL J.P. 1993, «Des adjectifs de relation en latin», *L'Information grammaticale*, n°58, juin 1993, pp.23-26.
- NOWAKOWSKA M. 1993, *Les problèmes de structure immanente dans le syntagme nominal abstrait complexe en français et en italien*, Prace Monograficzne Nr 174, Wydawnictwo Naukowe WSP, Kraków.

- 1995, «Restrizioni nell'uso dell'aggettivo di relazione in italiano», *Quaderni del Dipartimento di Linguistica* — Università di Firenze 6, Unipress, Firenze, p. 35-53.
  - 1996, «Pourquoi l'adjectif de relation en français et en italien est-il exclu de la position d'attribut?», *Studi Italiani di Linguistica Teorica e Applicata*, 3, pp. 547-560.
  - (à paraître) «Le fonctionnement de l'adjectif de relation — une illustration entre la prédication et l'attribution», *Acta Universitatis Upsaliensis, Studia Romanica Upsaliensia*, (colloque international: «Prédication, assertion, information: synthèses et applications»).
- RIEGEL M. 1985, *Adjectif attribut*, Paris, P.U.F. (coll. "Linguistique Nouvelle").
- TAMBA-MECZ I. 1980, «Sur quelques propriétés de l'adjectif de relation», *Travaux de Linguistique et de Littérature* 18, 1, pp. 119-132.